

# Les élus défavorables au projet éolien

La séance du conseil municipal de Blancfort s'est déroulée, mardi, sous la présidence de Pascal Margerin, maire, à huis clos, à la salle des fêtes, compte tenu des conditions sanitaires.

**Projet éolien.** Le premier dossier évoqué a été celui de la position de la commune sur le dossier éolien. Ce projet d'installation de quatre à six machines sur des propriétés privées est à l'étude depuis 2017. Une société du domaine des énergies renouvelables a posé un mât d'étude. « Je voudrais que la commune se prononce : puisqu'on ne nous a pas demandé notre avis, nous voulons le donner », a déclaré le maire.

L'ensemble des élus s'est prononcé contre le projet. Mais cet avis n'est pas une délibération puisqu'au final, c'est la préfecture qui pourra donner son autorisation définitive. En attendant, la société a prévu les résultats pour la fin de l'année, avant l'ouverture d'une enquête publique.

**Internet.** Bruno Renaudet, deuxième adjoint au maire, est pour une refonte du site internet, son améliora-



**MÂT.** Les élus de Blancfort ne sont pas favorables au projet éolien. PHOTO D'ILLUSTRATION PIERRICK DELOBELLE

tion et sa connectivité avec Panneau pocket. Montant de l'investissement : 2.900 euros. Ce dossier sera subventionné à 100 %. À ce titre, Florian Battaglini, conseiller municipal d'opposition, a insisté à plusieurs reprises sur l'information de la population.

**Des silhouettes auprès des écoles.** Il a été décidé de la pose de deux silhouettes

près de l'école, une de chaque côté, afin de sécuriser les abords et les passages piétons, pour la somme de 1.399 euros les deux figurines.

**Personnel communal.** Afin de remplacer un agent en disponibilité, le maire a proposé un agent en contrat Parcours emploi compétences (PEC) au service technique. Les conseillers ont voté « non » en majo-

rité.

**Collège.** Le collège Gérard-Philippe d'Aubigny-sur-Nère recevra, comme par le passé, la somme de 300 euros pour la section sport.

**CCAS.** Françoise Lavis, première adjointe au maire, a présenté le bilan provisoire de la distribution par le CCAS des bons d'achat pour les anciens de la commune. Cent trente-deux bons de 35 euros ont été envoyés aux personnes seules et trente-huit bons de 50 euros pour les couples, bons à dépenser uniquement dans les deux commerces blancfortais, épicerie ou boulangerie.

**Téléthon.** Patrick Lebrun, conseiller municipal, a donné le bilan de l'opération Téléthon. C'est au total la somme de 2.386 euros qui a été remise à Annette Bureau, la référente de l'AFM-Téléthon à Aubigny-sur-Nère.

**Trésor public.** Pascal Margerin a tenu à évoquer le problème de la fermeture du trésor public d'Aubigny-sur-Nère. « Cette perte nous torpille, c'est une catastrophe ! » a-t-il déclaré. ■